EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 avril 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation : 25 mars 2024

Date d'affichage : 25 mars 2024

Vote: Pour: 22

Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt-quatre le dix du mois d'avril

A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents: Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE Robert PISSAVY, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Christian GRAS, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Annie COUDERC, Gilbert CROS, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Pierre JUILLARD.

<u>Présents par procuration :</u> Laurent SAIGNIE donne pouvoir à

Dimitri OCTAVIE.

Absent : Félix ROCHE.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET: Personnel communal: Création d'un poste de Rédacteur territorial.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un de ces agents est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur territorial par le Centre de gestion de la fonction publique territorial.

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024 Date de reception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE_040_2024-DE A G E D I Monsieur le Maire propose donc la création du poste suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	Nombre de poste à créer et quotité horaire	Justification	
Rédacteur Territorial	В	Création d'un poste titulaire à temps complet	Obtention du concours	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la création du poste ci-dessus au 15/03/2024.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024 Date de reception de l'AR: 12/04/2024

015-200071702-DE_040_2024-DE A G E D I